

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS

Annances: la ligne... 25 c. Réclames: ... 30 c. Faits divers: ... 50 c.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.50 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) and 2 columns of prices for various securities.

Services particuliers 31 MAI 29 MAI

Table with 2 columns: Act. Banque de France, Société générale, Crédit L. de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 31 mai. Change sur Londres, 4,86 25; change sur Paris, 5,18 12, 100.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C^o. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez.

VENTES 100 b. Marché calme. Liverpool, 31 mai. Ventes 6,000 b. Marché inchangé.

Coton, 11 3/4. Recettes 3,000 b. New-Orléans low-middling 83 5/8 Savannah 81 5/8

BULLETIN DU JOUR

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. de Freycinet.

Incidents sur incidents, tel est le bilan de la semaine politique à l'intérieur. Il y en a eu partout: à la Chambre, dans la rue, dans les clubs, mais en ce moment c'est l'incident Rochefort qui a le privilège d'attirer la curiosité du public.

L'incartade de M. Rochefort aura peut-être une autre conséquence. On abandonnait quelque peu M. Andrieux dans le camp opportuniste, on n'était pas fiché d'en faire le bouc émissaire.

livré aux colères radicales, et hier la République française l'accusait de maladresse. Voulez-vous que nous d'Antin, faire cause commune maintenant avec M. Rochefort?

M. Andrieux aura donc quelque répit de ce côté, et s'il est aussi militant que prétendent ses adversaires, il aura plus que jamais besoin de rassembler ses forces, car le voilà en lutte ouverte avec le conseil municipal de Paris.

Ce décret était connu dès samedi, et ce jour-là, un certain nombre de conseillers municipaux, ne voulant pas rester sous le coup de cette mesure, ont déposé une proposition concluant au rejet du budget de la préfecture de police.

Les Conférences sur la Liberté religieuse M. L. M. Baragnon, sénateur, adresse la lettre suivante au Paris-Journal: Mon cher Monsieur, Quelques jours avant l'apparition des décrets du 29 mars, vous me demandez mon sentiment sur la situation légale des congrégations religieuses.

Vous désirez le retirer. Rien de plus simple, monsieur, quoiqu'il ne soit pas d'usage de réclamer sans avertissement préalable un remboursement de cette importance.

Pardonnez-moi, cher monsieur, si je ne suis question de cela, et je regrette que mes fonds ne sauraient être mieux placés que chez vous et je tiens beaucoup à les y laisser.

Je n'ai déposé dans votre caisse une cassette qui contient des papiers de famille et des titres au porteur. Je voudrais, avant de me mettre en voyage, reprendre les papiers et vous laisser les titres.

Fort bien. On va vous apporter ce coffret. Vous pourrez vous assurer que les cahets dont il est scellé sont intacts, l'ouvrir et disposer du contenu comme il vous plaira.

Non, non, pas maintenant. Je n'ai aujourd'hui que fort peu de temps à moi. Je me présenterai demain matin, à l'heure où s'ouvrent vos bureaux.

Soit! mon caissier sera prévenu. Peut-être aurais-je besoin aussi de quelques milliers de louis.

Monsieur, vous avez plus de quarante mille francs à votre crédit, et je viens d'avoir l'honneur de vous dire que la somme entière était à votre disposition.

Monsieur, vous avez plus de quarante mille francs à votre crédit, et je viens d'avoir l'honneur de vous dire que la somme entière était à votre disposition.

Monsieur, vous avez plus de quarante mille francs à votre crédit, et je viens d'avoir l'honneur de vous dire que la somme entière était à votre disposition.

Monsieur, vous avez plus de quarante mille francs à votre crédit, et je viens d'avoir l'honneur de vous dire que la somme entière était à votre disposition.

L'opinion publique prévoit des exécutions brutales, et soyez sûr qu'elle s'en émeut, non point qu'aucun des amis des congrégations religieuses songe à une résistance matérielle de nature à troubler la paix publique.

Les projets du gouvernement trouveront là, soyez-en sûr, leur grand écueil. Je ne sais ce qu'il en adviendra, dans le premier moment, au milieu de toutes les procédures possibles; mais, avant leur exécution, je commence à croire qu'ils soulèvent déjà la conscience du pays.

De même que les moeurs abrogent les lois, l'opinion publique juge les faits, et bien souvent elle crée une barrière que les gouvernements bien avisés ne franchissent point.

Les amis de la liberté religieuse ont pris le bon moyen: ils se sont adressés directement au pays. Sans admettre les violents, les tapageurs, que nul ne peut espérer convertir, ils réunissent tous ceux qui veulent s'éclairer; ils font appel à toutes les intelligences sincères, et les conférences commencent depuis plusieurs jours sur tous les points de la France.

Pour être plus exact, il faudrait dire qu'elles trouvent les populations toutes prêtes à saisir, pour peu qu'on la leur explique, la gravité de la situation.

Aussi dans ces conférences où chacun fait de son mieux, où j'ai admiré plusieurs de mes amis, sans avoir moi-même d'autre mérite que ma bonne volonté, j'ai pu constater un fait singulier: ce n'est pas l'orateur qui saisit et l'auditeur qui s'empare en quelque sorte de l'orateur.

Ceux qui n'aimaient point les religieux, un journal entre leurs mains, les trouvaient, sur la foi de l'écrivain, en valisettes réactionnaires, ou simplement inutiles.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

Il n'est pas jusqu'aux intérêts matériels qui ne se soient émus. Demandez aux habitants de l'Isère s'ils ont envie de voir partir les Chartreux, aux villes qui renferment des collèges religieux si elles désirent les voir fermer, à tous les pauvres de France s'ils seront heureux le jour où les portes qui leur sont ouvertes demeureront fermées.

J'ai lu quelque part que toutes ces manifestations n'avaient aucune importance, qu'on n'y parlait qu'entre soi, à des gens conquis d'avance, et qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte.

Le gouvernement ne se doute pas des amis nouveaux que ses décrets ont faits aux congrégations religieuses.

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases! Les autres religieux ont été bien à tort jugés capables d'une certaine dose de faiblesse.

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

On ne se figure pas ce que les jésuites, notamment, ont gagné en popularité. On leur a fait la part si belle d'un décret spécial pour eux, pour eux seuls, et la mort sans phrases!

et il est bon qu'à tous les points de vue le pays sache les conséquences de ce qui se prépare.

Ces lignes ne sont pas tout à fait ce que vous attendez de moi, mon cher monsieur; mais en les publiant vous contribuerez peut-être à rendre plus générale une action légale qui peut avoir de grands résultats.

Voici, d'après le Journal officiel, le compte-rendu de la partie de la séance de samedi, dans laquelle la Chambre a examiné les tarifs à appliquer aux tissus mélangés laine et coton.

Tissus de laine mélangée. Draps, casimirs et autres tissus foulés, chaîne coton, tissu ras non foulés, la laine dominante, pesant au mètre carré:

De 201 grammes à 200 inclusivement, 174 fr. De 201 grammes à 400 inclusivement, 136 fr. De 401 grammes à 850 inclusivement, 99 fr. De 851 grammes à 700 inclusivement, 74 fr.

Plus de 700 grammes, 50 fr. Tissues chaîne bourre de soie, la laine dominante, 297 fr.

Tapis de laine mélangée d'autres matières, quelle que soit la proportion du mélange. Droits des tapis de laine pure.

Autres tissus, la laine dominante en poids. Droit des tissus de laine pure.

M. Méline. Je demande la parole. Le gouvernement et la commission ne sont pas d'accord.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Méline. Messieurs, nous arrivons ici à une branche de la production lainière assez importante qui s'appelle la fabrication des tissus mélangés.

Vous savez, messieurs, ce que sont ces tissus: ils se composent d'une chaîne en coton et d'une trame en laine, ce qui leur vaut leur nom de tissus mélangés.

En 1860, un tarif nouveau a été appliqué à cette industrie, on lui a donné le droit qui frappait la laine, c'est-à-dire le droit de 10 o/o de la valeur.

Je me trompe, on lui a donné d'abord le droit de 15 p. 100, dont l'application a duré, à titre de transition, jusqu'en 1864; si bien que, de 1860 à 1864, la situation de cette industrie n'a pas été sensiblement changée.

Je me trompe, on lui a donné d'abord le droit de 15 p. 100, dont l'application a duré, à titre de transition, jusqu'en 1864; si bien que, de 1860 à 1864, la situation de cette industrie n'a pas été sensiblement changée.

Aussi, pendant cette période, a-t-elle été relativement prospère: les importations qui atteignaient de 30 à 40 millions, sont tombées à 15 millions.

Après 1864, le droit a été de 10 p. 100 de la valeur seulement, et, à partir de ce moment nous voyons les importations croître dans des proportions considérables.

Il y a bien, au tableau des douanes, un chapitre assez important d'exportations pour tissus mélangés: la laine dominante, mais il s'applique aux articles de Lyon mélangés laine et soie, et nullement aux articles de Roubaix, mélangés laine et coton.

Je prie mes honorables collègues qui veulent converser entre eux, de vouloir bien se rendre dans la salle des conférences, car je ne puis pas parler au milieu du bruit.

M. le président. Messieurs, l'orateur fait observer avec raison que vous, qui êtes ici, vous qui êtes dans la salle des conférences, et qui avez devant vous des collègues qui veulent converser entre eux, de vouloir bien se rendre dans la salle des conférences, car je ne puis pas parler au milieu du bruit.

M. Méline. Messieurs, la fabrication des tissus mélangés laine et coton est descendue, à Roubaix, de 100 millions à 45 millions. Toutefois, il faut rendre justice à cette grande ville industrielle de Roubaix, elle n'est pas restée acablée sous le coup de la frappe; elle s'est relevée sur d'autres genres de fabrication.

Mais tous ces efforts n'ont point rétabli la prospérité de Roubaix; la branche d'industrie dont je parle reste toujours en souffrance, et cette souffrance régit autour d'elle.

Car l'outil qu'on emploie pour les tissus mélangés, est toujours là, il est le même qu'en 1860; il y a 13,000 métiers mécaniques sur lesquels 7,000 seulement sont en activité; il y a 13 métiers à bras dont 5,000 sont arrêtés.

Tout cela, messieurs, vous démontre que la situation de cette industrie est véritablement malheureuse. Le contraste entre la France et l'étranger, à cet égard, est à craindre à vos yeux par une simple indication.

En Angleterre, on s'est adonné à la fabrication des tissus mélangés avec d'autant plus d'ardeur que nos marchés étaient plus découverts. L'Angleterre, à cet égard, a fait 43,000 métiers de tissus mélangés en 1811, en comptait 81,000 en 1875.

Quelle est donc la cause de cette situation? La fabrication des tissus mélangés présente une particularité: le tarif de 10 p. 100 qui lui a été accordé en 1860 est insuffisant, car il ne couvre pas les dépenses de fabrication.

Je reconnais, en effet, que la consommation des lainages purs s'est accrue; mais cela ne justifie nullement les explications qu'on apporte pour repousser les réclamations de l'industrie de Roubaix; car il faut remarquer que, si la consommation de tissus mélangés a pu diminuer l'introduction des articles similaires étrangers n'a pas diminué du tout.

Il faudrait donc conclure de là que l'étranger possède notre marché avec tant de force, qu'il en est tellement le maître, que toutes les oscillations de la consommation sont uniquement sur l'industrie française sans l'atteindre. Ce serait une raison de situation et ce que j'ai résolu de faire pour y mettre fin.

Robert pâlit en écoutant cet exorde peu rassurant, mais il ne perdit point contenance, et il attendit la suite avec une fermeté qui n'avait pas eue la pauvre Alice quand M. Dorgères lui avait notifié sa volonté paternelle.

Je conviens volontiers, reprit le banquier que j'aurais dû prévoir ce qui est arrivé. Ma fille était jeune et jolie. Vous avez tout ce qu'il fallait pour lui plaire. C'était à moi de prendre mes précautions. Et croyez bien qu'en parlant ainsi je n'ai nullement l'intention de vousblesser. Je ne vous prête pas des sentiments qui ne sont pas les vôtres, je le sais.

FEUILLETON DU 1^{er} JUIN

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE II

Bonjour, cher, dit-il en venant les deux mains ouvertes à la rencontre du banquier. Permettez-moi d'abord de m'informez de la santé de votre charmante fille et pardonnez-moi d'interrompre votre déjeuner.

Il parlait sur ce mode caressant auquel on reconnaît les Russes, et sa voix bien timbrée avait des inflexions musicales.

Merci, monsieur, répondit assez froidement le père d'Alice; ma fille est un peu souffrante, mais elle sera très-sensible à votre gracieux souvenir.

— Vous désirez le retirer. Rien de plus simple, monsieur, quoiqu'il ne soit pas d'usage de réclamer sans avertissement préalable un remboursement de cette importance.

Pardonnez-moi, cher monsieur, si je ne suis question de cela, et je regrette que mes fonds ne sauraient être mieux placés que chez vous et je tiens beaucoup à les y laisser.

Je n'ai déposé dans votre caisse une cassette qui contient des papiers de famille et des titres au porteur. Je voudrais, avant de me mettre en voyage, reprendre les papiers et vous laisser les titres.

Fort bien. On va vous apporter ce coffret. Vous pourrez vous assurer que les cahets dont il est scellé sont intacts, l'ouvrir et disposer du contenu comme il vous plaira.

Non, non, pas maintenant. Je n'ai aujourd'hui que fort peu de temps à moi. Je me présenterai demain matin, à l'heure où s'ouvrent vos bureaux.

banque trois millions pour le paiement d'un dividende qui va échoir, trois millions qui sont dans ma caisse.

Au moment même où M. Dorgères énonçait ce chiffre imposant, Robert de Carnoël entra, tenant à la main une liasse de dépêches qu'il venait de classer et qu'il alla déposer sur le bureau du banquier, comme il le faisait chaque jour à une heure précise.

Il était si pâle que le colonel demanda à demi-voix: — Qu'a donc ce jeune homme? Il paraît fort troublé.

M. Dorgères ne répondit pas et Borisof, qui ne s'était point assis, pensa qu'il ne lui restait plus qu'à prendre congé. Le banquier le reconduisit jusqu'à la porte, et revint à Robert en disant tout bas: — A nous deux maintenant, monsieur mon secrétaire!

M. Dorgères détestait les situations équivoques. Il avait gagné une grosse fortune, grâce à son énergie et à la netteté de son jugement. Et ces deux qualités de l'homme d'affaires aidaient puissamment l'homme privé à résoudre les cas difficiles. Il ne s'égoutait pas, le tranchait.

tion qu'il présentait peut-être, car on lisait dans ses yeux une certaine anxiété.

— Oui, monsieur, deux ans moins un mois, répondit Robert, assez surpris de ce début.

— Depuis que vous y êtes entré, avez-vous eu à vous plaindre de moi? — Jamais, monsieur, et je vous suis infiniment reconnaissant de vos bontés. J'étais seul au monde, sans fortune et sans appui. Vous m'avez offert un emploi que je ne pouvais pas espérer et que je me suis efforcé de remplir de mon mieux.

— Fort bien. Est-ce pour me remercier, de vous avoir traité moins en subalterne qu'en ami, est-ce pour me témoigner votre gratitude que vous faites la cour à ma fille? — Robert tressaillit; il ne s'attendait pas à une attaque si directe, et il ne pu contenir un geste que M. Dorgères prit pour une dénégation, car il dit vivement: — Ne niez pas, Alice m'a tout confié.

Le père, froid comme le juge qui interroge, attendait que l'accusé se justifiait. Il connaissait mal le dernier des Carnoël.

— Monsieur, répondit fièrement Robert, je n'ai rien à cacher, parce que je n'ai rien à me reprocher. Mais vous vous êtes servi de termes que je n'accepte pas. Faire la cour signifie: essayer de séduire... ou tout au moins: chercher à plaire.

— Ne jouez pas sur les mots et parlez franchement. Vous aimez Alice.

— Ah! vous l'avez? s'écria M. Dorgères interloqué par la netteté de cette déclaration.

— Pourquoi ne l'avouerais-je pas? — Et vous pensez sans doute qu'Alice vous aime? — Ne le lui avez-vous pas demandé? Et ne vous a-t-elle pas répondu? Vous venez de m'apprendre qu'elle vous a tout confié.

— Monsieur, dit-il, après avoir réfléchi un instant, je vous suis très gré de vous être expliqué sans détour. Je pourrais vous demander pourquoi vous avez tant tardé à m'informer d'une situation que j'avais de droit connaître. Mais je juge inutile le revenir sur le passé. J'aime mieux vous exposer clairement ce que je pense de cette

— Je conviens volontiers, reprit le banquier que j'aurais dû prévoir ce qui est arrivé. Ma fille était jeune et jolie. Vous avez tout ce qu'il fallait pour lui plaire. C'était à moi de prendre mes précautions.

Et croyez bien qu'en parlant ainsi je n'ai nullement l'intention de vousblesser. Je ne vous prête pas des sentiments qui ne sont pas les vôtres, je le sais.

Vous êtes incapable de rechercher Alice pour sa fortune; vous l'aimez sincèrement et vous l'auriez aimée, alors même qu'elle n'aurait pas eu un sou de dot. Je ne vous en veux donc pas de l'aimer et je n'ai pas cessé de vous estimer. Mais je vous dois la vérité, quelque dure qu'elle soit à entendre.

M. de Carnoël ne peut pas épouser Mlle Dorgères, pour des raisons qui ne touchent en rien à son honorabilité et qu'Alice a comprises.

Je viens d'avoir avec elle un entretien sérieux, et je lui ai montré le danger d'une union mal assortie. Je ne vous dissimulerais pas que j'ai eu de la peine à la convaincre. Elle ne sait rien de la vie; elle a dix-neuf ans et elle entre à peine dans la monde.